



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 43420

Texte de la question

Le fonds de modernisation des cliniques privées, institué par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 a été doté, dès sa création, de 100 millions de francs. Son objectif est de concourir à l'adaptation de l'offre de soins au niveau régional. Toutefois, faute de décrets d'application organisant les conditions d'allocation d'aides aux cliniques, il ne fonctionne toujours pas. En conséquence, M. Renaud Muselier demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui faire connaître dans quels délais seront publiés les décrets.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43420

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1731